

**INSTITUT  
UNIVERSITAIRE**  
**EN DÉFICIENCE  
INTELLECTUELLE**  
**ET EN TROUBLE  
DU SPECTRE  
DE L'AUTISME**



pour des **UNE COMMUNAUTÉ**  
**TECHNOLOGIES INCLUSIVES**

**PLAN D'ACTION QUINQUENNAL POUR  
DES TECHNOLOGIES INCLUSIVES  
2017-2022 (SYNTHÈSE)**  
**#PTI2022**

**les  
Collections**  
DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE  
EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE  
ET EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME



**Québec** 

**INSTITUT  
UNIVERSITAIRE**  
**EN DÉFICIENCE  
INTELLECTUELLE**  
**ET EN TROUBLE  
DU SPECTRE  
DE L'AUTISME**

## Comité d'experts

**Dany Lussier-Desrochers**, président du Comité d'experts, professeur au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, directeur général du CPEITC, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA

**Rénauld Lemieux**, directeur général adjoint des orientations et architectures au ministère de la Santé et des Services sociaux

**Daniel Brouillette**, directeur des ressources informationnelles au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

**Jocelyn Maclure**, président de la Commission de l'éthique en science et en technologie, professeur de philosophie de l'Université Laval

**Marie-Ève Dupont**, doctorante en psychoéducation à l'UQTR et coordonnatrice du CPEITC

**Marlène Galdin**, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

**Lyne Girard**, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et réadaptation et directrice du programme en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience physique (DI-TSA-DP) au CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

**Yves Lachapelle**, professeur titulaire au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières

**Lucie Lemire**, agente d'information, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

**Carl Morneau**, Membre du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain (MPDAQM) et représentant du milieu communautaire pour les personnes présentant une DI

**Marie-Pier Thiffault**, usagère présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

## Comité de travail

**Dany Lussier-Desrochers**, président du Comité de travail, professeur au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, directeur général du CPEITC, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA

**Vânia Aguiar**, présidente et fondatrice de la Fondation Les Petits Rois

**Daniel Brouillette**, directeur général des radios de Cogeco en Mauricie à Cogecomédia

**Pascale Castonguay**, responsable des élèves ayant un TSA ou une DI, responsable du déploiement du Programme éducatif CAPS au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

**Dominic Cliche**, conseiller en éthique à la Commission de l'éthique en sciences et technologies

**Julie Caron**, conseillère à l'évaluation et à la recherche, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi de l'Office des personnes handicapées du Québec

**Nadine Côté**, coordonnatrice de la planification, de la performance et de l'amélioration continue au CIUSSS MCQ, Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

**Claude L. Normand**, professeure au département de psychoéducation de l'Université du Québec en Outaouais

**Gabriel Provencher**, administrateur et directeur du développement logiciel et du soutien technique au Regroupement pour la Trisomie 21 et Intello Technologies

**Anik Larose**, directrice générale à l'Association du Québec pour l'intégration sociale

## Révision

**Joanie Rousseau**  
Agente administrative, CIUSSS MCQ

## Soutien à l'édition

**Valérie Godin-Tremblay**,  
Doctorante en psychoéducation à l'UQTR et coordonnatrice du CPEITC

**Amélie Guilbert**,  
Adjointe à la direction, CIUSSS MCQ

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quel que procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielle, est interdite sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, est permise à condition d'en mentionner la source.

**Il est recommandé de citer le document de cette façon :**  
Plan d'action quinquennal pour des technologies inclusives 2017-20122 - Synthèse - PTI2022 (2017). CIUSSS MCQ, Institut universitaire en DI et en TSA, et CPEITC. Trois-Rivières, QC : Collections de l'Institut universitaire en DI et en TSA, 2017; xxx p. 13

*Afin de faciliter la lecture du document, un seul genre est utilisé et désigne tant le féminin que le masculin.*

© CIUSSS MCQ

**Dépôt légal** : ISBN : 978-2-550-78681-8

**Recommandation 1.** Faire de l'autodétermination un principe central de l'inclusion numérique. S'assurer que les technologies développées et déployées soutiennent le développement de comportements autodéterminés chez les personnes présentant une DI ou un TSA en leur permettant d'accroître leurs capacités à exercer davantage de contrôle sur leur vie et d'en améliorer la qualité.

<b>1</b>		
<b>Principe directeur.</b> Faire de l' <u>autodétermination</u> un principe central de l' <u>inclusion numérique</u> .		
<b>Public ciblé par la recommandation.</b>	Tous les acteurs de la société	<b>Responsables de la mise en œuvre.</b>
		IU en DI et en TSA, comité tactique de coordination du #PTI2022 CPEITC, chercheurs universitaires et programmes services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS
<b>Objectifs</b>		
<b>Actions</b>		
<p><b>Objectif 1.1.</b> Démontrer scientifiquement le lien existant entre l'<u>inclusion numérique</u> et le concept d'<u>autodétermination</u>.</p>	<p>Réaliser des études scientifiques : 1) explorant et décrivant le lien entre l'<u>inclusion numérique</u> et l'<u>autodétermination</u> et 2) évaluant les impacts de l'utilisation de <u>technologies numériques</u> sur l'<u>autodétermination</u> et la <u>qualité de vie</u>.</p>	
	<p>Diffuser les résultats des études dans des revues scientifiques.</p>	
<p><b>Objectif 1.2.</b> Sensibiliser et informer les parties prenantes sur les actions concrètes pouvant être réalisées afin de soutenir l'émergence de comportements autodéterminés facilitant l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>	<p>Réaliser des activités de sensibilisation et de transfert de connaissances ciblant spécifiquement les utilisateurs et chacune des parties prenantes au processus d'<u>inclusion numérique</u>.</p>	
<p><b>Objectif 1.3.</b> Soutenir les utilisateurs et les parties prenantes, afin qu'ils puissent mener des actions concrètes favorisant l'émergence de comportements autodéterminés facilitant l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>	<p>Développer des modalités de soutien permettant aux utilisateurs et aux parties prenantes de choisir les <u>technologies numériques</u> les plus adaptées aux besoins et aux capacités des utilisateurs en représentant le meilleur rapport qualité/prix.</p>	

**Recommandation 2.** Assurer une participation active des personnes présentant une DI ou un TSA dans les initiatives visant leur inclusion numérique. Ceci doit se concrétiser par le développement et l'accès : a) des produits technologiques abordables, adaptés aux capacités de ces personnes et disponibles dans leurs divers milieux de vie et b) des programmes d'intervention spécifiques et personnalisés. Pour y parvenir, il est recommandé d'enrichir les politiques et cadres légaux actuels, notamment en matière de technologies.

**2**

**Principe directeur 2.** Favoriser une participation active des personnes présentant une DI ou un TSA dans les initiatives visant leur inclusion numérique.

Public ciblé par la recommandation.	Tous les acteurs de la société	Responsables de la mise en œuvre.	OPHQ (objectif 2.1), comité tactique de coordination du #PTI2022 et CPETC
<b>Objectifs</b>			
<p><b>Objectif 2.1.</b> Sensibiliser les organisations publiques, municipales, communautaires et privées sur l'importance de rendre inclusives les technologies numériques destinées au grand public afin d'assurer l'utilisation optimale de celles-ci par les personnes présentant une DI ou un TSA.</p>		<p>Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des ministères et des organisations publiques assujettis à l'article 26.5 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>, en lien avec la politique gouvernementale « <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> » (MSSS, 2006).</p> <p>Émettre des recommandations aux organisations publiques, municipales, communautaires et privées afin d'adapter les technologies numériques disponibles au grand public afin de les rendre inclusives en fonction des capacités des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>	

**Recommandation 3.** Sensibiliser les développeurs sur l'importance d'uniformiser, simplifier et assurer la constance des paramètres des systèmes technologiques en collaborant systématiquement avec les personnes concernées. Respecter assidûment les critères d'accessibilité universelle pour le développement de ressources numériques.

**3**

**Principe directeur.** Sensibiliser les concepteurs de technologies numériques quant à l'importance de respecter les critères d'accessibilité universelle.

<p><b>Public ciblé par la recommandation.</b></p>	<p>Les concepteurs de technologies numériques.</p>	<p><b>Responsables de la mise en œuvre.</b></p>	<p>Comité tactique de coordination du #PT12022, CPETIC et concepteurs de technologies numériques</p>
<p><b>Objectifs</b></p>			
<p><b>Objectif 3.1.</b> Sensibiliser les concepteurs de <u>technologies numériques</u> aux besoins et capacités des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>			
<p><b>Actions</b></p> <p>Développer des modalités de soutien à l'intention des concepteurs de technologies numériques en : 1) vulgarisant les enjeux et défis rencontrés par les personnes présentant une DI ou un TSA lors de l'utilisation des <u>technologies numériques</u> ; 2) précisant les avantages de développer les technologies numériques dans une perspective d'<u>utilisateurs-partenaires</u> et 3) soulignant la pertinence de favoriser l'<u>autodétermination</u> lors de la conception et du développement de celles-ci.</p> <p>Diffuser la Charte pour des technologies inclusives et les critères d'<u>accessibilité universelle</u> du World Wide Web Consortium (W3C) auprès des concepteurs de <u>technologies numériques</u> et des agences développant des sites Internet dédiés aux personnes présentant une DI ou un TSA et les inviter à respecter systématiquement les critères d'<u>accessibilité universelle</u> pour le développement de <u>technologies numériques</u>.</p>			
<p>Créer des occasions permettant aux concepteurs de <u>technologies numériques</u> d'être en contact direct avec les utilisateurs présentant une DI ou un TSA.</p>			
<p>Encourager les concepteurs à réaliser des « tests d'<u>utilisabilité</u> » avec les personnes présentant une DI ou un TSA afin de déceler les difficultés liées à l'utilisation de <u>technologies numériques</u> développées.</p>			
<p>Récompenser les concepteurs ayant développé les meilleures <u>technologies numériques</u> prenant en compte les besoins des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>			
<p><b>Objectif 3.2.</b> Développer, en collaboration avec les utilisateurs présentant une DI ou un TSA, des outils numériques abordables et adaptés à leurs capacités.</p>			

**Recommandation 4.** Reconnaître l'importance du clinicien dans le développement de l'offre de service technoclinique : (a) en assurant une évaluation systématique, rigoureuse et concertée des besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA, (b) en mettant en place les conditions matérielles, techniques, humaines et financières nécessaires afin de déployer, de manière optimale, les outils technoclinique et (c) en assurant l'accompagnement des intervenants, professionnels, gestionnaires et autres acteurs concernés voulant intégrer cette pratique professionnelle.

## 4

**Principe directeur.** Ajouter une composante technoclinique dans l'offre des programmes services DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS.

<p><b>Public ciblé par la recommandation.</b></p>	<p>Les milieux d'intervention spécialisés en DI et en TSA et les milieux scolaires</p>	<p><b>Responsables de la mise en œuvre.</b></p>	<p>Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPETIC, programmes services en DITSADP des CISSS et CIUSSS, table nationale en DI-TSA-DP, IU en DI et en TSA, commissions scolaires et MSSS</p>
<p><b>Objectifs</b></p>			
<p><b>Objectif 4.1.</b> Bonifier l'offre des programmes services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS en intégrant une composante technoclinique.</p>			
<p><b>Objectif 4.2.</b> Favoriser la collaboration entre le réseau de la santé et celui de l'éducation.</p>			
<p><b>Objectif 4.3.</b> Soutenir le personnel clinique et scolaire qui intervient auprès des personnes présentant une DI ou un TSA afin qu'il ait les connaissances, les compétences et le soutien technique nécessaires à l'offre d'une <u>intervention technoclinique</u> de qualité.</p>			
<p><b>Objectif 4.4.</b> Développer un réseau d'expertise regroupant des organisations œuvrant auprès des personnes présentant une DI ou un TSA à l'échelle provinciale.</p>			
<p><b>Actions</b></p>			
<p>Collaborer avec le MSSS afin d'ajouter une composante technoclinique à l'offre de service des CISSS et CIUSSS.</p>			
<p>Utiliser le modèle MAP<sup>2</sup>S comme cadre de référence pour intégrer la composante technoclinique à l'offre de services des CISSS et CIUSSS.</p>			
<p>Sensibiliser et former les gestionnaires et le personnel du <u>service des technologies de l'information</u> sur les meilleures pratiques à déployer pour soutenir l'<u>intervention technoclinique</u> dans les programmes-services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS.</p>			
<p>Contribuer aux travaux du comité de coordination de l'entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation en vue de préciser les modes de collaboration à établir entre les établissements des deux réseaux pour optimiser les interventions liées aux technologies.</p>			
<p>Intégrer dans le plan de développement des compétences des intervenants cliniques et du personnel scolaire des contenus de formation sur les modalités d'<u>intervention technoclinique</u> afin qu'ils aient les qualifications nécessaires pour i) évaluer les besoins des personnes au plan technoclinique; ii) intégrer adéquatement les technologies dans leur pratique; iii) réaliser l'adéquation entre les besoins des personnes et les <u>technologies numériques</u> disponibles.</p>			
<p>Maintenir et développer le CPETIC en visant l'adhésion de tous les CISSS et CIUSSS.</p>			

**Recommandation 5.** Réaliser des travaux de recherche interdisciplinaires et intersectoriels impliquant toutes les parties prenantes sur le développement, l'utilisation et les enjeux éthiques liés à l'utilisation des technologies qui assurent la participation numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

**5**

**Principe directeur.** Favoriser la collaboration de l'ensemble des parties prenantes lors de la réalisation de travaux de recherche sur l'inclusion numérique.

<p><b>Public ciblé par la recommandation.</b></p>	<p>Les milieux de la recherche en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes</p>	<p><b>Responsables de la mise en œuvre.</b></p>	<p>Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPEITC, Chercheurs et IU en DI et en TSA</p>
<p><b>Objectifs</b></p>			
<p><b>Objectif 5.1.</b> Développer une programmation de recherche interdisciplinaire ciblant les dimensions associées à l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>			
<p><b>Objectif 5.2.</b> Réaliser des activités de transfert de connaissances vulgarisant les résultats de recherche sur l'<u>inclusion numérique</u> et s'adressant aux différentes parties prenantes.</p>			
<p><b>Actions</b></p> <p>Collaborer avec les organismes subventionnaires afin d'offrir des programmes de financement abordant la thématique de l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p> <p>Poursuivre la collaboration entre l'IU en DI et en TSA et le CPEITC afin de développer une programmation de recherche s'intéressant à l'une ou l'autre des dimensions de l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p> <p>Sensibiliser et arrimer les programmations scientifiques des 3 Instituts universitaires en services sociaux afin qu'elles intègrent la dimension technoclinique à leurs travaux de recherche.</p> <p>Créer un répertoire des chercheurs québécois, canadiens et internationaux intéressés par l'<u>inclusion numérique</u> et le rendre disponible.</p> <p>Réaliser des projets de recherche interdisciplinaires permettant de développer des technologies numériques intégrant les besoins et les capacités des personnes présentant une DI ou un TSA et impliquant les utilisateurs et les parties prenantes.</p> <p>Réaliser des projets de recherche abordant les enjeux éthiques associés à l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA (comme, par exemple, l'accessibilité, l'autonomie et l'autonomisation, la stigmatisation et la discrimination) et impliquant les utilisateurs et les parties prenantes.</p> <p>Réaliser des études longitudinales examinant les expériences d'utilisation et l'évolution de la trajectoire d'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA et impliquant les utilisateurs et les parties prenantes.</p> <p>Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux utilisateurs présentant une DI ou un TSA.</p> <p>Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux parents et proches des utilisateurs présentant une DI ou un TSA.</p> <p>Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux intervenants et professionnels des programmes-services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS.</p> <p>Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche au personnel du milieu scolaire.</p> <p>Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux milieux associatifs et communautaires impliqués dans le secteur de la DI ou du TSA.</p>			

**Recommandation 6.** Utiliser les programmes de formation aux niveaux collégial et universitaire afin d'intégrer les connaissances sur les besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA.

<b>6</b>		
<b>Principe directeur.</b> Intégrer les connaissances sur les besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA dans les programmes de formation aux niveaux collégial et universitaire.		
<b>Public ciblé par la recommandation.</b>	Les milieux de formation	<b>Responsables de la mise en œuvre.</b>
		Comité tactique de coordination du #PTI2022 et CPEITC
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>	
<p><b>Objectif 6.1.</b> Sensibiliser les étudiants, enseignants, professeurs et directeurs des collèges et des universités québécoises sur les enjeux de l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>	<p>Diffuser les résultats d'études scientifiques réalisées sur le sujet et les rendre accessibles aux enseignants, aux professeurs, aux directeurs et aux étudiants dans les milieux collégiaux et universitaires.</p>	
	<p>Sensibiliser les responsables des programmes en informatique, en communication média numérique ou en création média des collèges et universités sur les défis rencontrés par les personnes présentant une DI ou un TSA lors de l'<u>utilisation des technologies numériques</u>.</p>	
<p><b>Objectif 6.2.</b> Développer et offrir des activités de formation multidisciplinaires novatrices favorisant, chez les étudiants, le développement de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être liés à l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>	<p>Organiser des activités misant sur une collaboration entre les étudiants en informatique et les utilisateurs présentant une DI ou un TSA afin que ces derniers leur expliquent les défis auxquels ils sont confrontés dans leur processus d'<u>inclusion numérique</u>.</p>	
<p><b>Objectif 6.3.</b> Développer et offrir des activités de formation continue favorisant, chez les intervenants et professionnels cliniques, le développement de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être liés à l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>	<p>Offrir des activités de formation continue sur l'<u>inclusion numérique</u> et l'intervention technoclinique destinées aux intervenants et professionnels cliniques.</p>	

**Recommandation 7.** Identifier les meilleures pratiques d'utilisation des technologies de même que les composantes à mettre en place pour soutenir une intervention technoclinique efficace et de qualité.

**7**

**Principe directeur.** Sensibiliser l'INESSS sur les meilleures pratiques technocliniques favorisant l'inclusion numérique.

<b>Public ciblé par la recommandation.</b>	L'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)	<b>Responsables de la mise en œuvre.</b>	Comité tactique de coordination du #PTI2022 et CPETIC
--	--	--	---

<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
<b>Objectif 7.1.</b> Informer l'INESSS sur la contribution de l'intervention technoclinique pour promouvoir l' <u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.	Sensibiliser et informer l'INESSS sur : i) le fossé numérique dans le secteur de la DI et du TSA; ii) la contribution de l'intervention technoclinique dans le secteur de la DI et TSA; iii) la Charte pour des technologies inclusives (#CTI2016) et ii) le plan d'action quinquennal (#PTI2022).

**Recommandation 8.** Que les ministères concernés, notamment ceux de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que celui du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, reconnaissent l'amélioration de la qualité de vie offerte par l'accès aux technologies et mettent en place des programmes et des mesures adaptées.

<b>8</b>		<b>Principe directeur.</b> Favoriser une reconnaissance ministérielle de l'impact des <u>technologies numériques</u> sur l'amélioration de la qualité de vie.	
<b>Public ciblé par la recommandation.</b>	Les ministères et secrariats concernés	<b>Responsables de la mise en œuvre.</b>	Comité tactique de coordination du #PTI2022, Secrétariat du conseil du Trésor, Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, MEES, MESI, MSSS, MTESS et MTQ.
<b>Objectifs</b>			
<p><b>Objectif 8.1.</b> Intégrer le #PTI2022 dans la stratégie numérique du Québec.</p>			
<p><b>Objectif 8.2.</b> Sensibiliser les ministères sur le fossé qui se creuse entre les citoyens connectés et les personnes présentant une DI ou un TSA ainsi que sur les <u>impacts des technologies numériques</u> sur le développement de comportements autodéterminés et l'amélioration de la <u>qualité de vie</u>.</p>			
		<p>Réaliser des représentations auprès des instances responsables de la stratégie numérique du MESI.</p>	
<p>Réaliser des représentations auprès des instances ministérielles identifiées dans le principe directeur afin de : 1) présenter la Charte et le plan d'action #PTI2022; 2) présenter des données sur les impacts des technologies sur l'autodétermination et la <u>qualité de vie</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.</p>			
<p>Inviter les ministères à inclure dans leurs plans d'action concernant les personnes présentant une DI ou un TSA, un énoncé reconnaissant : 1) l'amélioration de la <u>qualité de vie</u> offerte par l'accès aux <u>technologies numériques</u> et 2) l'importance de l'<u>autodétermination</u> dans les initiatives d'<u>inclusion numérique</u>.</p>			
<p>Faire des représentations auprès du ministère de l'Économie, de la Science et l'Innovation, responsable de la stratégie numérique du Québec, afin qu'il soit sensibilisé aux enjeux numériques spécifiquement liés aux utilisateurs présentant une DI ou un TSA.</p>			
<p><b>Objectif 8.3.</b> Influencer et harmoniser les politiques ministérielles et les cadres légaux actuels afin de soutenir l'<u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA</p>		<p>Examiner les contributions et les limites des programmes de soutien financier actuellement offerts afin d'émettre des recommandations visant l'adaptation des programmes existants ou le développement de nouveaux dans une perspective de concertation entre les différents ministères.</p>	

**Recommandation 9.** Sensibiliser la société au virage numérique, notamment par la diffusion aux plans régional, provincial, national et international, des connaissances, des expériences et des initiatives d'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

**9**

**Principe directeur.** Sensibiliser la société au virage numérique.

<p><b>Public ciblé par la recommandation.</b></p>	<p>Tous les acteurs de la société et les médias</p>	<p><b>Responsables de la mise en œuvre.</b></p>	<p>Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPEITC, chercheurs et IU en DI et en TSA</p>
<p><b>Objectifs</b></p>			
<p><b>Objectif 9.1.</b> Développer une stratégie de communication afin d'assurer un positionnement de <u>l'inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA dans les médias.</p>			
<p>Travailler avec des équipes en communication pour positionner <u>l'inclusion numérique</u> en DI et TSA aux plans local, provincial, national et international. Promouvoir la #CTI2016 et le #PTI2022.</p>			
<p>Inscrire les chercheurs détenant une expertise sur <u>l'inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA dans les répertoires d'experts des sites des universités et de l'Institut universitaire en DI et TSA afin que les médias puissent facilement les trouver. Assurer une présence sur les réseaux sociaux afin de relayer rapidement <u>l'information sur l'inclusion numérique</u>, la charte et le plan d'action. Identifier les mots-clics et les utiliser sur les réseaux sociaux afin de relayer systématiquement les informations sur <u>l'inclusion numérique</u>, la charte et le plan d'action.</p>			
<p><b>Objectif 9.2.</b> Sensibiliser la population et les médias sur le fossé qui se creuse entre les citoyens connectés et les personnes présentant une DI ou un TSA et sur les impacts des <u>technologies numériques</u> sur <u>l'amélioration de leur autodétermination</u> et leur <u>qualité de vie</u>.</p>			
<p>Transmettre de <u>l'information aux médias</u> afin 1) de les informer sur le <u>fossé numérique</u> qui se creuse entre la population connectée et les personnes présentant une DI ou un TSA; 2) de présenter des expériences positives liées à <u>l'utilisation des technologies</u> par des personnes présentant une DI ou un TSA et 3) de présenter le bilan du plan d'action #PTI2022. Ajouter aux structures actuelles de <u>transfert des connaissances</u> un lieu virtuel de partage des connaissances : 1) centralisant l'ensemble de <u>l'information et des outils</u> et 2) présentant des suivis et des bilans d'expériences réalisées dans les différents milieux (communauté, réseau de la santé et des services sociaux, universités, réseau scolaire, etc.).</p>			
<p><b>Objectif 9.3.</b> Faciliter l'échange d'information sur <u>l'inclusion numérique</u> pour l'ensemble des acteurs impliqués et vulgariser les résultats d'études scientifiques réalisées sur le sujet.</p>			

**Recommandation 10.** « *Reconnaissez notre besoin d'avoir accès à la technologie par la mise en place de programmes de soutien couvrant les coûts liés à l'achat et à l'entretien des ressources numériques ainsi que la formation et les ressources nécessaires pour une utilisation optimale de la technologie soutenant notre autonomie.* »

<b>10</b>	<b>Principe directeur.</b> Reconnaître les besoins d'accès aux technologies numériques des personnes présentant une DI ou un TSA.		
<b>Public ciblé par la recommandation.</b>	Tous les acteurs de la société	<b>Responsables de la mise en œuvre</b>	Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPETIC, programmes-services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS et milieux associatifs, Mouvement Personne D'Abord
<b>Objectifs</b>			
<p><b>Objectif 10.1.</b> Reconnaître les besoins spécifiques des personnes présentant une DI ou un TSA et offrir des programmes d'intervention adaptés.</p>		<p>Utiliser les structures actuelles afin de créer des comités conseils régionaux constitués d'utilisateurs présentant une DI ou un TSA afin de leur permettre : 1) d'exprimer leurs besoins, 2) d'identifier les défis rencontrés dans leur processus d'<u>inclusion numérique</u> et 3) de donner leur avis sur les programmes ou les <u>technologies numériques</u> développés à leur intention.</p>	
<p><b>Objectif 10.2.</b> Assurer que les adaptations et les initiatives mises en place soient satisfaisantes pour les utilisateurs.</p>		<p>Évaluer la satisfaction des utilisateurs présentant une DI ou un TSA relativement aux : 1) technologies développées à leur intention; 2) programmes de soutien offerts et 3) ressources mises à leur disposition pour soutenir leur <u>inclusion numérique</u>.</p>	

**Institut universitaire  
en déficience intellectuelle  
et en trouble du spectre de l'autisme**  
Rattaché au Centre intégré universitaire de santé  
et de services sociaux de la Mauricie-et-du-  
Centre-du-Québec

1025, rue Marguerite-Bourgeoys  
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3T1

Téléphone : 819 379-7732  
Ligne sans frais : 1 888 379-7732

[www.rechercheiuditsa.ca](http://www.rechercheiuditsa.ca)  
[www.ciusssmcq.ca](http://www.ciusssmcq.ca)

Pour nous suivre sur les médias sociaux

 : CIUSSS MCQ

**Centre de partage d'expertise en intervention  
technoclinique (CPEITC)**

Université du Québec à Trois-Rivières  
3351 Boul. des Forges  
Trois-Rivières, Québec

[technoclinique@uqtr.ca](mailto:technoclinique@uqtr.ca)  
<https://www.technoclinique.com>

